Samedi, 17 Juillet 1880

SOMMAIRE

FONCTIONNAIRES PUBLICS.
EXAGÉRATIONS.
ECHOS DU JOUR.
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.
ALLOCUTION DE M. LUCIEN BRUN.
NECROLOGIE.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
A TRAVERS OTTAWA.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHES ETRANGERS.
FEUILLETON—PROFITS ET PERTES: *Par Benjamin Sulte!*

FONCTIONNAIRES PUBLICS

Le *Free Press* de cette ville vient de dénoncer de grands abus de pouvoir aux Etats et au Canada. On sait qu'il est de mode chez nos voisins d'exploiter les fonctionnaires publics au profit des gouvernants lors des élections. Naturellement, notre confrère s'indigne d'une pratique aussi condamnable. Et après avoir fait un bout de leçon aux coupables de là-bas—ce qui aura sans doute un effet des plus salutaires au point de vue de la réforme des mœurs, la vertu étant toujours écoutée—il accuse du même crime les conservateurs du Canada. Voyez comment il s'y prend :

"Nous savons, dit le *Free Press*, que durant la campagne électorale de 1878, plusieurs officiers publics furent menacés de... destitution s'ils ne contribuaient pas au fonds de l'opposition conservatrice. Et les membres du gouvernement n'ignoraient pas que des hommes possédant leur confiance les trahissaient ainsi."

Il est superbe de dire, sans sourciller, que l'opposition conservatrice avait menacé de destituer certains employés qui refuseraient de délier pour elle les cordons de leur bourse. Mais qui donc, en effet, avait alors l'autorité nécessaire pour faire semblable menace et la mettre à exécution ? Nous sommes surpris d'apprendre que l'opposition fût aussi puissante, même avant les élections, et que le ministère lui avait délégué le droit de destitution ! Evidemment le *Free Press* court le risque de n'être pas cru ; il aurait eu, sans doute, plus de succès en avouant, au contraire, que ses chefs politiques ne se sont pas gênés d'exercer la pression la plus illégitime sur les membres du service civil, et sur tous leurs subordonnés en général.

EXAGÉRATIONS

Le *Travailleur* reproduit un discours que M. Edouard Stevens prononçait, à Woonsocket, le 24 juin dernier et dont nous extrayons ce qui suit :

"D'après de récentes statistiques, il est parti du Canada depuis 25 ans 475,000 âmes, et l'on estime la population canadienne-française des Etats-Unis à 700,000 ou 800,000 âmes ; 700,000 ou 800,000 âmes, messieurs, presqu'autant que la population canadienne-française vivant au pays. Si cela continue, qu'allons-nous devenir ? Les membres de la Convention nationale à Québec devront se le demander ; mais, comme le disait dernièrement un écrivain remarquable, M. L. O. David qui s'est beaucoup occupé de cette question : Ce qu'il y a de certain, c'est que l'émigration, en nous enlevant la chair de notre chair et le sang de notre sang, nous enlève en même temps l'influence et la force dont nous avons pourtant un si grand besoin pour faire repecter notre nationalité."

Pour la dixième fois, l'on répète l'assertion extravagante qu'il y a autant de Canadiens de l'autre côté que de ce côté ci de la frontière. On comprend que c'est là une impossibilité, et un instant de réflexion devrait suffire pour voir tout ce que pareils calculs ont de fantaisiste.

M. David, en effet, s'est beaucoup occupé de cette question, mais nous savons qu'il n'a pu réussir à la débrouiller, encore moins à la résoudre.

Le *Monde* de Paris publie les lignes suivantes à propos de la protestation faite à Montréal contre les décrets du 29 mars :

Le 29 juin 1880, sous le règne de Victoria I, reine d'Angleterre et imperatrice des Indes, M. Jules Grévy étant président de la République sous la haute juridiction morale de M. Gambetta, les sociétés catholiques du Canada se réunirent, dit une dépêche de l'*Agence Havas*, "afin de protester contre l'exécution des décrets du 29 mars."

Une pareille nouvelle est de celles qui frappent par le contraste et qui mêle l'amertume à la consolation.

La vieille France est sous le joug, et sa fille, la jeune France d'Amérique, s'indigne dans la vertu de sa force et de sa liberté contre les sectaires qui l'oppriment !

Mais pour que le Canada donne le beau spectacle d'un peuple fidèle à sa foi, au souvenir de son passé, à l'amour du pays des ancêtres, il a fallu que la guerre le livrât à l'étranger !

S'il avait continué de nous appartenir, les divers gouvernements révolutionnaires qui se sont succédé à Paris depuis l'assassinat de Louis XVI n'auraient pas manqué de le mettre au niveau des *progrès* de la métropole, et il aurait perdu avec le zèle de la religion la conscience même de sa nationalité ! Un ne saurait oublier qu'en 1871 nombre de radicaux algériens menacèrent de demander le protectorat du pavillon britannique.

Voilà ce qui est vraiment douloureux à penser et ce qui humilie jusqu'au fond de l'âme.

A. D.

ECHOS DU JOUR

On lira avec intérêt le superbe discours de M. Lucien Brun à l'occasion de l'expulsion des Jésuites, que nous reproduisons dans une autre colonne.

Il y a dans ce moment six grandes manufactures de tabac en opération à Montréal ; elles emploient 1,200 personnes et il est question d'en établir une septième.

Il paraît que la session de Québec va se prolonger encore une dizaine de jours, c'est-à-dire que la clôture ne pourra avoir lieu que vers la fin de la semaine prochaine, tant la besogne semble se multiplier.

Le *Nord* dit que si M. King ne se trompe pas sur l'importance de la mine de fer de Saint-Jérôme, il doit l'exploiter sur une grande échelle : deux fourneaux du coût d'au moins $60,000 doivent être construits dans le cours de l'année, et au moins 300 hommes doivent être employés à cette exploitation. Comme on le voit, cette exploitation, si elle se fait, sera d'une grande importance pour Saint-Jérôme.

Les immigrants nous arrivent en grand nombre d'Europe. La ligne Allan en transporte la plus grande partie, mais il en vient aussi des centaines par les autres lignes. La plupart de ces immigrants vont à Ontario et à Manitoba. Ils sont généralement à l'aise.

Il y a quelques jours, le steamer de la ligne de Glasgow, de la compagnie Allan, portait à son bord deux cent vingt-sept immigrants écossais. Quelques-uns avaient de dix à quinze mille piastres. La somme apportée dans le pays par ce parti d'immigrants ne doit pas être moindre de $400,000. Ils étaient presque tous en destination d'Ontario. D'un autre côté, les cultivateurs d'Ontario vendent leurs propriétés pour aller s'établir dans le Nord-Ouest.

Le *Canadien*, à la suite des bruits qui ont eu cours sur la location du chemin de fer du Nord, a écrit un long article dont nous extrayons les lignes suivantes :

"..... Le chemin du Nord a près du quart de la longueur du Grand-Tronc. On peut calculer que les recettes brutes de son trafic s'élèveront aussi au quart de celles du Grand-Tronc. Les recettes annuelles de ce dernier étant de dix millions, celles du chemin de fer du Nord pourront être de $2,500,000 ; disons $2,400,000 y compris, bien entendu, le trafic local.

"Il sera facile d'exploiter le chemin au coût de 70 pour cent de ses recettes brutes, ce qui, d'après l'évaluation précédente, donnerait un revenu annuel à la province de $750,000."

Nous lisons dans le *Travailleur* du 16 courant :

"MM. Claudio Jannet et le comte de Foucault seront à Fall River, Mas., vendredi soir. Il y aura une assemblée dans le sous-sol de l'église Notre-Dame de Lourdes, à Flint Village. Nous espérons qu'il y aura foule. La renommée de ces distingués visiteurs nous est aussi connue que leur sympathie pour les Canadiens-français. Allons entendre ces nobles fils de la France."

Une lettre de la Malbaie nous apprend que nos distingués visiteurs y sont attendus le 27 courant. Ils seront les hôtes de M. le juge Routhier qui a déjà eu l'honneur de les recevoir à Québec. Nous croyons savoir qu'ils se proposent de visiter ensuite la région du lac Saint-Jean, à laquelle M. Jannet en particulier porte un très vif intérêt.

L'*Evénement* vient de publier les observations suivantes au sujet de la décision prise par la législature de Québec de réduire les traitements de ses officiers :

La Chambre a nommé un comité composé de quatre membres de la droite et de trois membres de la gauche, qui a reçu instruction de préparer un projet pour régler le sort des employés du Parlement. La question est délicate ; elle touche a des droits acquis, et le comité ne saurait trop se pénétrer de l'idée que le public, tout en etant fort sensible aux considérations d'économie, est accessible cependant à d'autres considérations aussi, et qu'il le blesserait en ne tenant pas compte également des unes et des autres.

Qu'à l'origine, la législature ait été organisée sur un pied de luxe ; qu'au lieu de diminuer son train, elle l'ait graduellement augment ; qu'il soit devenu nécessaire de revenir à des idées plus sages, personne ne le conteste ; mais cette réforme ne peut pas s'opérer en lésant dans leurs droits les fonctionnaires actuels. Or, ces droits consistent en deux choses : la permanence de l'emploi, le maintien du salaire au taux fixé par le Parlement lui-même. Il y a là un double engagement volontairement pris à l'égard des employés et qu'en honneur, on ne peut violer. Le Parlement pouvait fort bien ne pas les prendre en son emploi ; il pouvait aussi ne pas porter leurs traitements à des chiffres aussi élevés ; mais c'est maintenant chose faite et il n'y a pas à y revenir.

Les seuls droits qui restent au Parlement sont ceux-ci : s'il trouve le personnel de ses employés trop nombreux, il peut ne pas remplacer ceux qu'il a la douleur de voir mourir, ou la surprise de voir résigner ; s'il ne leur trouve pas assez de besogne, il peut ordonner qu'on les emploie dans les départements, dans l'intervalle des sessions, à la place des surnuméraires qu'on engage lorsqu'il y a surcroît d'ouvrage. Là finit son droit, et il faut espérer que le comité ne lui conseillera pas d'outrepasser cette limite. En s'y tenant, il évitera de commettre des injustices en même temps qu'il obtiendra à peu près la même somme d'économie.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 16 juillet.

Dans l'Assemblée législative, après les affaires de routine, M. Chapleau propose que la chambre se forme en comité sur les résolutions concernant l'embranchement de Saint-Martin du chemin de fer Q. M. O. et O. La chambre se forme en comité et adopte les résolutions.

Deux ou trois bills sont adoptés avant l'ajournement de la chambre, à 6 heures.

A la reprise de la séance, à 7h. 40m., M. Robertson propose que la chambre se forme en comité sur le bill concernant le fonds d'emprunt municipal consolidé.

M. Langelier parle longuement sur le sujet. Il est suivi par MM. Mathieu, Loranger et Gagnon, qui font durer le débat jusqu'à une heure avancée de la nuit.

A 11h. 45m., M. Mercier propose que le débat soit ajourné.

Le gouvernement s'y oppose, désirant que le bill soit de suite soumis au comité général.

M. Mercier se plaint de la trop grande précipitation du gouvernement à l'égard de cette mesure, et parle jusqu'à minuit et cinq minutes. Le débat est alors ajourné.

Le bill sur l'empierrement des chemins est lu une deuxième et troisième fois et adopté

Le bill de M Flynn sur les mines est lu une deuxième fois.

Sur le bill concernant les employés de la chambre, M Chapleau propose qu'il soit renvoyé à un comité spécial composé de quatre députés de la droite et trois de la gauche. Après un long débat, le comité suivant est choisi : MM. Joly, Loranger, Mercier, Beaubien, Irvine, Gauthier, Robertson et Labergé.

La chambre s'ajourne à 1h. a.m.

ALLOCUTION DE M. LUCIEN BRUN

Vous aviez espéré entendre, ce soir, M. Chesnelong et M. le comte de Mun.

M. Chesnelong, vous l'entendrez ; M. Albert de Mun nous manque : une maladie qui, heureusement, ne doit donner aucun souci, aucune inquiétude sérieuse à ses amis et à ses admirateurs—j'ai ainsi nommé tous ceux qui le connaissent (Aplaudissements répétés)—ne lui permet pas de faire entendre ce soir cette parole merveilleuse dont il sait revêtir ses nobles, chrétiennes et généreuses pensées.

M. Chesnelong a bien voulu le remplacer, et mon premier devoir est de l'en remercier en votre nom Il n'a pas voulu, ce vaillant, qu'à la veille du 29 juin, la conscience de la France catholique fût muette. (Très bien) ; il a voulu jeter un dernier cri d'alarme, de protestation et d'espérance. (Bravos prolongés.)

Oui, messieurs, d'espérance, car la liberté est immortelle ! (Oui ! oui !—Bravos.)

J'ai dit : la liberté ! Quelle belle parole ! quel mot enchanteur ! Dès qu'il est jeté dans une réunion d'hommes, comme il ébranle toutes les facultés de l'âme ! comme il soulève, par je ne sais quel tressaillement intérieur, les plus nobles ardeurs, les plus généreuses passions ! (Applaudissements.) La liberté, c'est l'honneur de l'humanité régénérée.

Aussi, il n'est pas un poète qui n'ait chanté la liberte, pas un orateur qui ne lui ait demandé le mouvement et la vie de ses plus nobles inspirations, pas un artiste qui n'ait vainement essayé de réaliser la magnifique image qu'il en avait conçue dans ses rêves enflammés. (Très bien ! très bien.)

Ah ! qu'elle est belle, la sainte liberté ! qu'il est doux de l'aimer, qu'il est juste de la défendre, et avec quelle infinie reconnaissance je rends grâce au Dieu que j'adore d'avoir, il y a bientôt dix-neuf siècles, montré à ce monde où régnait l'esclavage, ce trésor alors inconnu, cet inestimable bienfait : la liberté. (Applaudissements)

Elle est belle, la liberté, lorsqu'elle soulève un peuple et le précipite tout entier aux frontières pour y défendre ses foyers, ses autels, ses berceaux et ses tombes, la patrie menacée.

Mais, laissez-moi vous le dire, elle n'est pas moins belle lorsqu'elle va, recluse volontaire, s'enfermer dans une cellule, sous une règle librement acceptée, pour demander à un travail obstiné la connaissance des vérités qui sauvent les hommes et les nations. (Applaudissements.)

Elle n'est pas moins belle lorsqu'elle s'enferme dans les murs d'un hôpital, pour y panser les plaies et consoler les souffrances, dans une école pour ouvrir à la connaissance de la vérité et de la vertu l'âme innocente de l'enfant (Très bien) ; lorsqu'elle va nu pieds et vêtue de bure, porter à son ami le pauvre des consolations et des espérances. (Applaud. répétés). Ah ! messieurs, en votre nom, aujourd'hui surtout, je la salue cette sainte liberté ! la liberté du travail, la liberté de la solitude et de la prière, la liberté de la charité, du dévouement et du sacrifice, je la salue ! (Vive approbation.)

Eh ! bien, messieurs, je vous dénonce un crime. (Triple salve d'applaudissements.) Cette liberté sainte, elle est menacée. Demain, on lui mettra la main au collet, et si on le peut, on la tuera.

Oui, on dit que demain, au nom d'un gouvernement régulier, qui est chargé de garantir aux citoyens l'exercice des libertés nécessaires, qui a l'obligation de garder à chacun sa liberté individuelle et la liberté de son domicile, on dit que demain un agent du pouvoir pénétrera dans le domicile de citoyens paisibles en leur disant : Sortez. (Non ! non ! Ils resteront !)

Pourquoi sortir ? Parce que, leur dira-t-on, vous êtes religieux. Si vous étiez musulmans (rires), athées, mormons, que sais-je encore, vous pourriez rester sous ce toit aussi nombreux que bon vous semblerait. Mais vous êtes religieux catholiques, vous êtes chastes et pauvres, vous êtes suspects ! Sortez ! (Très bien ! très bien !)

Mais, dira le religieux, j'ai entendu, il y a dix ans, le même langage. Il est venu chez moi des gens qui m'ont dit aussi : Sortez ! et lorsque nous sommes sortis, ils ont gardé quelques-uns de nous ! Et si vous voulez savoir ce qu'ils en ont fait, regardez ces tombes, regardez ces dalles où s'agenouille la piété publique. On les a tués ! Est-ce au nom de ces gens que vous venez ?—Non, dira l'agent, s'il est bien inspiré, nous ne tuerons personne, mais je viens au nom d'un gouvernement qui ne dédaigne pas la logique, qui a trouvé injuste de laisser en exil ceux dont il reprend la besogne, et qui a trouvé bon de s'arranger de façon à ce que le religieux qui sort pût rencontrer le malfaiteur qui rentre. (Vifs applaudissements)

Eh ! bien, aujourd'hui, à l'heure où je parle, voilà ce qu'on attend !...

Et moi, messieurs, à qui est fait l'honneur insigne—hier encore inattendu—d'adresser la parole à cette grande assemblée, j'ai voulu la saluer, cette liberté menacée, j'ai voulu affirmer ma croyance, mon deuil et mon espoir, et ce soir, 28 juin, libre encore de le faire, je veux avec vous, Français et catholiques qui m'écoutez, je veux encore crier : Vive la liberté ! (Cris nombreux de : Vive la liberté !)

Oui, elle vivra ! car elle est immortelle et divine comme Celui qui l'a donnée au monde.

Certes, je connais les angoisses, les menaces de l'heure présente. Mais la liberté chrétienne, pardonnez-moi le mot : elle en a bien vu d'autres. Les scribes et les prêtres parjures peuvent, avec la complicité de Judas et de Pilate, la coucher dans un sépulcre, sceller la pierre du tombeau, poser des gardes et croire que c'est fini. Nous savons, nous, que ce n'est pas fini, et nous attendons, impatients, mais assurés, l'aurore de la résurrection ! La liberté chrétienne, elle a habité les catacombes, elle a été livrée aux bêtes, j'ai ouï dire qu'elle l'est encore. (Tonnerre d'applaudissements.)

Elle a vu passer Néron, elle a entendu Julien mourant s'écrier : Galiléen, tu as vaincu !... Eh ! bien, rassurons-nous, le Galiléen triomphera, des Jules ne feront pas ce que Julien n'a pas pu faire : la liberté vivra ! (Triple salve de bravos.)

Ils le sentent bien, les téméraires qui, serviteurs d'une secte impie, ont entamé cette entreprise coupable et insensée ; ils le sentent si bien qu'ils invoquent la liberté. Oui, ils parent je ne sais quelle idole usurpatrice et homicide du nom et du masque de la liberté. C'est, disent-ils, au nom de la libre-pensée qu'ils agissent, et ils se nomment : libre-penseurs.

Libres ? et nous donc ? Nous pensons autrement, oh ! oui, mais pensons-nous moins librement qu'eux ? N'y a-t-il donc de libre que la négation ? Croient-ils que ma foi n'est pas libre, puisqu'elle est sincère ? Non, ils ne sont pas plus libre-penseurs que nous, et je leur rends leur nom : ce sont des mécréants. (Applaudissements.)

Ce qui m'épouvante, messieurs, c'est le mal qu'ils peuvent faire à ma patrie ; je crains qu'après avoir offert à ce pays qui aime la liberté, après lui avoir offert l'image trompeuse d'une liberté corrompue et menteuse, ils ne lui fassent sacrifier la liberté vraie, légitime et féconde ! Qu'ils entendent donc et méditent cette conclusion d'un chapitre, trop long pour être lu ici, signé d'un nom qui ne saurait leur être suspect.

Voici comment parle M. de Tocqueville, le très libéral auteur de la *Démocratie en Amérique :*

"Lorsqu'il n'existe plus d'autorité en matière de religion non plus qu'en matière politique, les hommes s'effraient bientôt à la vue de cette indépendance sans limites.

"Cette perpétuelle agitation de toute chose les inquiète et les fatigue. Comme tout remue dans le monde des intelligences, ils veulent du moins que tout soit ferme et stable dans l'ordre matériel ; et ne pouvant plus reprendre leurs anciennes croyances, ils se donnent un maître.

"Pour moi, je doute que l'homme puisse jamais supporter à la fois une complète indépendance religieuse et une entière liberté politique ; et je suis porté à penser que s'il n'a pas de foi, il faut qu'il serve, et s'il est libre qu'il croie."

Eh ! bien, non, messieurs, soyons sans inquiétudes ; nous n'aurons pas à reprendre les anciennes croyances, nous les gardons, et il reste en France un peuple chrétien qui aime mieux croire que servir. (Applaudissements.)

Ils ne triompheront pas de la pacifique et persistante résolution de la France chrétienne.

Les dates du 29 mars et du 29 juin marqueront dans l'histoire de notre pays. Elles rappelleront, il est vrai, une tentative insensée et criminelle. Mais elles rappelleront aussi le réveil de l'initiative et de la lutte pour la liberté, le commencement de la résistance calme, légale, mais qui sera, j'en ai la conviction, définitivement glorieuse.

Non, messieurs, je ne puis pas désespérer quand je sais pour quelle cause nous combattons : la cause de la liberté religieuse. On n'arrachera pas la croix du sol de cette France où dorment tant de générations catholiques, et nous nous souviendrons que Bayard mourant retrouvait l'image de la croix dans la garde de son épée. (Bravos répétés.)

Non, je ne désespère pas, et si, par hasard, j'étais tenté de défaillir, je me retournerais vers celui que vous allez entendre, et me sentirais réconforté par sa parole et fortifié par l'exemple de son invincible courage. (Applaudissements prolongés.)

QÀ ET LÀ

—Un certain nombre d'amis de M. J. N. Duquet, commissaire ordonnateur de la société Saint Jean-Baptiste de Québec, lui ont fait cadeau de son portrait photographié et richement encadré, en reconnaissance des services signalés qu'il a rendus lors de la fête du 24 juin.

—S'il est des tableaux riants dans la vie, il en est d'autres bien sombres. Que de familles bouleversées, par exemple, que de tragiques événements ! Que d'autres subissent encore chaque jour les épreuves les plus cruelles!

Aujourd'hui, c'est une famille qui vient d'être frappée dans deux de ses membres, privés subitement et contre toute attente, des lumières de la raison.

Voici l'histoire en deux mots :

Il y a quelques années, deux jeunes gens du nom de Trottier, appartenant à l'une des familles les plus respectables de la paroisse des Grondines, quittent Québec pour aller tenter fortune en Californie.

Nos voyageurs étaient pleins de zèle et d'espérance. Ils s'installèrent en Californie près d'un placer aurifère et travaillèrent sans relâche durant un an ou deux.

Nonobstant leurs efforts, ni l'un ni l'autre des jeunes Trottier ne fit fortune. Et puis, la nostalgie gagnant bientôt nos compatriotes, ils se décidèrent à quitter la Californie, appelé le pays de l'or, pour revenir à Québec,

Leur retour s'est effectué il y à peine deux à trois mois. Leurs amis les accueillirent cordialement, et nos deux jeunes voyageurs s'apprêtèrent à aller sur la terre qu'ils avaient délaissée pour se vouer à l'exploitation d'une mine.

Hélas ! tout se serait terminé pour le mieux sans un épouvantable malheur qui vint fondre sur les deux frères. Tous deux, au même moment —et sans que l'on puisse s'expliquer comment—ont perdu, il y a un mois, la raison. Un médecin fut appelé, mais il ne put que constater que la démense des deux frères était incurable.

Ce malheur imprévu a causé un grand émoi et un pénible chagrin dans la paroisse des Grondines, où les deux jeunes Trottier étaient bien vus.

SOURCES CALEDONIA,—12 juillet 1880.—Cette charmante place d'été jouit actuellement de la plus grande vogue. Les visiteurs affluent de toute part et le magnifique "Grand Hôtel" est littéralement rempli de la meilleure société. Les balcons sont constamment occupés par des groupes joyeux de même que les bocages, et les différentes places d'amusement. Les promenades, les allées, les terrains à croquets sont toujours animés par la foule des visiteurs qui s'amusent de toutes les manières possibles. Les améliorations nombreuses qui ont été faites cette année, rendent cet endroit délicieux, et le meilleur témoignage que l'on en ait est celui d'un Américain qui a proclamé les Sources Caledonia supérieures à toutes autres. L'air est pur et aussi frais que sur le bord de la mer, la société choisie ne rencontre aucun insecte désagréable dans les environs. L'hôtel est excellent, les prix modiques, et le promeneur ne se voit pas harcelé par une foule de petits marchands avides de lui vendre à des prix exhorbitants ces menues bagatelles que l'on voit aux autres places d'eau.

Les amusements de la soirée sont régulièrement organisés et font un charmant contraste avec les promenades et les jeux de la journée. Dans le cours de la semaine dernière, les visiteurs ont eu le plaisir d'assister aux lectures d'auteurs célèbres par Madame Edna Chaffee Noble, qui, par son talent et ses nombreuses qualités, a su se gagner l'estime de toutes les personnes résidant actuellement au "Grand Hôtel."

Cette dame est réellement douée d'un talent remarquable qui n'est probablement pas surpassé en Amérique. Elle ne déclame pas seulement, mais elle sait donner à ses lectures un cachet de causerie extrêmement agréable, qu'orne un charme exquis.

Les pensionnaires ont été tellement enchantés des heures agréables que Madame Noble leur a fait passer, qu'ils ont résolu d'un commun accord de le lui témoigner d'une manière non équivoque. Une adresse lui a été présentée, accompagnée d'un splendide bijou en or, sur lequel se lit le mot "Caledonia," destiné à rappeller plus tard à Madame Noble la réception chaleureuse dont elle à été l'objet à cet endroit.

A part cet incident, il n'y à rien de remarquable ici. La malle quotidienne cause toujours une certaine agitation, de même que la réception d'une dépêche télégraphique de temps en temps, mais les amusements reprennent bientôt le dessus et nous nous en donnons à cœur-joie.

La température est délicieuse, et depuis bientôt cinq semaines nous n'avons pas eu une seule journée de pluie. Le plus haut degré que le thermomètre ait atteint jusqu'à ce jour a été de 85o, et encore cela n'est-il arrivé qu'une seule fois.

Vraiment, je plains les malheureux qui sont forcés de demeurer à la ville durant l'été, tandis que nous jouissons d'une température aussi agréable ici.

Nous attendons une foule de visiteurs cette semaine, et je vous conseille en ami d'écrire immédiatement pour retenir vos chambres si vous ne voulez pas vous en trouver dépourvu au dernier moment.

Votre, etc..

SALINE

Une mauvaise plaisanterie.

Un médecin marquant de Pittsbourgh dit en riant à une de ses patientes qui se plaignait du mauvais état continuel de sa santé, malgré les soins qu'il lui donnait : "Essayez les Amers de Houblon." La dame, prenant l'avis au sérieux, fit usage des Amers, qui la rétablirent parfaitement. Elle rit maintenant de la plaisanterie, mais il n'en rit pas autant, lui ; car elle lui a valu la perte d'une bonne cliente.

Maxime pour les chaleurs.

Un **Chapeau** à temps épargne neuf... coups de soleil.

Ne remettez jamais l'achat d'un **Chapeau** à demain lorsque vous pouvez le fair aujourd'hui.

Un **Chapeau** sur la tête en vaut deux dans le magasin pour celui qui le porte.

Prenez garde aux **Chapeaux** ; les têtes auront soin d'elles-mêmes.

R. J. DEVLIN

SI UN HOMME

Vous dit qu'il fait chaud, remerciez-le de vous avoir donné ce renseignement, puis faites-lui comprendre les grands avantages obtenus par la société par l'usage de nos

POELES DE CUISINE

dont l'influence civilisatrice s'est fait sentir d'une manière si marquée à Ottawa en particulier.

H. Meadows et Cie

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

525 - Rue Sussex — 525

T. J.

A maintenant en main un magnifique approvisionnement de

Thé de 40 cents !

De qualité supérieure, sans égal pour aucun prix.

—AUSSI,—

Sucre Jaune magnifique, à 8, 9 et 10c. la livre.

Qu'on en fasse l'essai, et je suis convaincu qu'on y reviendra souvent.

T. J. CUNN,

Coin des rues Rideau et Dalhousie, Basse-Ville.

Ottawa, 10 juillet 1880. 1an

Contrat de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au Maitre-général des postes, seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, VENDREDI, le 20 AOUT 1880, pour le transport des malles de Sa Majesté sur un contrat proposé pour quatre ans six fois par semaine, aller et revenir, entre SOUTH MARCH et STITTSVILLE, à partir du 1er Octobre 1880.

Le transport sera fait dans une voiture convenable, passant par les bureaux de poste de Carp et de Huntley.

Les malles quitteront South March tous les jours (les dimanches exceptés) à telle heure du matin qui permettra au courrier d'arriver à Stittsville à temps pour se relier au train de la maile du matin allant vers l'est à 1 heure p.m. ; il partira de cet endroit aussitôt que possible après l'arrivée du dit train, et devra arriver à South March trois heures plus tard au plus.

Des avis imprimés contenant de plus amples renseignements quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de formules de soumission obtenus aux bureaux de poste de South March, Carp, Huntley, Stittsville, et au bureau du soussigné.

T. P. FRENCH,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Ottawa, 14 juillet 1880.

Contrat de la Malle

DES soumissions adressées au Maitre-général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI, le 20 AOUT 1880, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre ans, six fois par semaine aller et revenir, entre PAKENHAM et PANMURE, à partir du 1er Octobre prochain.

Le transport devra se faire à cheval ou dans une voiture convenable, de Pakenham à Antrim, de là à Kinburn, ensuite à Marathon, puis à Panmure, et en dernier lieu directement à Pakenham.

Les malles quitteront Pakenham tous les jours (les dimanches exceptés), aussitôt que possible après l'arrivee du train de la malle venant de Brockville, et le trajet à Panmure et retour ne devra pas occuper plus que quatre heures.

Des avis imprimés contenant de plus amples renseignements quant aux conditions du contrat proposé, peuvent être vus et des blancs de formules de soumission obtenus aux bureaux de poste de Pakenham, Antrim, Kinburn, Marathon, Panmure, et au bureau du soussigné.

T. P. FRENCH,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,
Ottawa, 14 juillet 1880.

Paniers de Marché

ET

PANIERS DE COLLATION

En grande Variété

CHEZ

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63, rue Sparks

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos prix.

Robes ! Robes ! !

STITT & Cie

Robes legères

Mousseline à robe Pompadour	13c
do do do	15c
Mousseline à robe française	17c
Mousseline à robe organdi	22c

CETTE SEMAINE
Nous vendons

Percales, se lavant	10c et 12c
Brillants, se lavant	13c
Mousseline barrée	14c et 16c

Presqu'un Assaut

On a presque emporté d'assaut notre département des robes se lavant.

Indienne se lavant	8c à 10c
do do	13c
Indienne Pompadour	12c à 14c
Cambrics Polka	15c

Satin
Stitt et Cie

Nous avons encore quelques pièces de satin, couleurs assorties, pour jupes et polonaises.

Costumes Jersey
Stitt et Cie

Jersey bleu-pâle	$3 00
Jersey bleu-marin	2 00
Jersey noir	2 00
Jersey cardinal	2 25

La dernière NOUVEAUTE en fait de ROBES est le costume Jersey. Les robes s'ajustent parfaitement à toutes les tailles.

Une robe d'été

pour
VOYAGE
pour
BAINS DE MER,
pour
LE TRAVAIL DOMESTIQUE,
pour
L'APRÈS-MIDI,
pour
LA CAMPAGNE,
pour
LA PROMENADE.

Le "Bunting" se recommande par sa durée ; c'est un tissu léger et frais.

"Bunting"

de couleurs diverses

CHEZ

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks

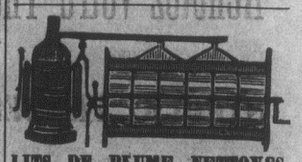

LITS DE PLUME NETTOYES.

Ayant acheté un engin, chaudière et tous les autres accessoires nécessaires à un établissement destiné à porter remède à cette terrible nuisance domestique—des lits de plumes malpropres—au moyen d'une pression élevée je nettoie les plumes, en en enlevant les souillures, la graisse et la fièvre. Je répare aussi les matelas et tapis de toute sorte par le même procédé. Prix modérés. Pour donner satisfaction aux pratiques, les lits seront pesés en entrant et en sortant.

On sollicite une visite.

A. BEAUVAIS,

200, rue Cumberland.

Certificat du Dr Beaudin

Je, soussigné, certifie que le procédé de M. Beauvais, pour le parfait nettoyage et la désinfection complète des lits de plume, offre de tels avantages sanitaires, que pas une seule famille, et encore moins les hôpitaux, orphelinats ou autres hospices, ne devraient négliger d'encourager cette nouvelle industrie en envoyant leurs lits à l'établissement de M. Beauvais.

Hull, 5 juillet 1880. Dr BEAUDIN.

Quelque chose qui mérite d'être connu !

C. GAGNÉ ET Cie.

Viennent d'arriver de Montréal où ils ont acheté un fonds considérable de Hardes faites et de Tweeds !

LES PLUS BELLES

Hardes faites

DANS LA VILLE.

Venez les voir. Toujours heureux de montrer les marchandises.

HABILLEMENT COMPLET POUR $7.50.

277, Rue Wellington.